NOS HONORAIRES

RÉSIDENTIEL & DÉPENDANCES (Ventes classiques ou « ventes aux enchères-interactives »)



3910€* (70 000€ < 349 999€) (prix net vendeur)

I.
5910€*
(350 000€ < 494 999€)
(prix net vendeur)

7910€∗

(495 000€ < 1 004 999€) (prix net vendeur)

Application - Conseils - Implication - Satisfaction

Au delà de 1 004 999€, par ajout de tranches A./C./I./S. jusqu'à la tranche du prix net vendeur.

Sont les valeurs de notre équipe bienveillante. Notre transparence et nos compétences ne sont que du plus.

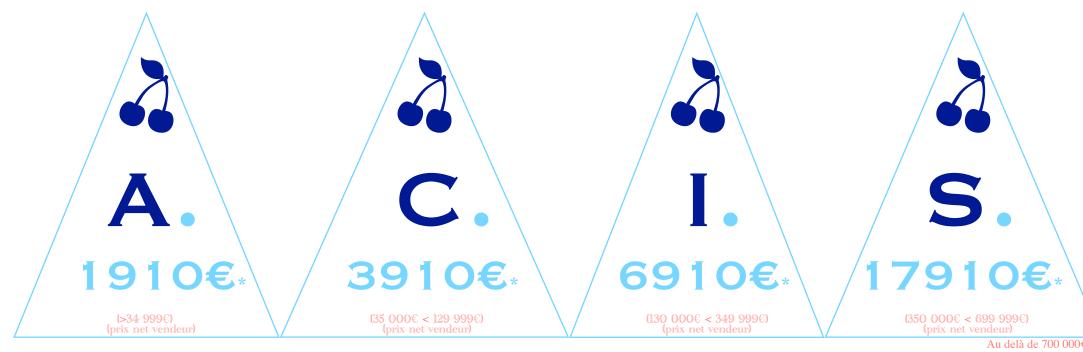
PAIEMENT DE NOS HONORAIRES PAR LE NOTAIRE LORS DE LA RÉALISATION DE L'OPÉRATION.





NOS HONORAIRES

IMMOBILIER D'ENTREPRISE ET CESSION DE PARTS / DE FONDS



Au delà de 700 000€.

L'agence immobilière: Azur Conseils Immobilier Services (A.C.I.S.) SAS Carte Professionnelle n° CPI75012022000000141 « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. RCS Paris : 910 003 896. SAS au capital de 910.000€ - Siège social au 6 Rue d'Armaillé 75017 Paris- contact@acimmobiliers.fr - 09.71.07.07.27 - Assurance RCP n°PAAB3S50001 par Liberty Mutual Insurance Europe sise 42 Rue de Washington 75008 Paris. Assurance PJ/SFPJ n° 504805 par GROUPAMA sise 8-10 Rue d'Astorg 75008 Paris. (Sans manipulation de fonds). Fiducial Banque. - Médiateur: CM2C - 14 Rue Saint Jean 75017 Paris - www.cm2c.net - 01 89 47 00 14 - cm2c@cm2c.net

Pour un mandat simple de vente ou de recherche rajout unique de 1910 euros TTC. Pour la mise aux enchères-interactives rajout unique de 1910 euros TTC./ Pour un bien se trouvant à plus de 30 kilomètres des villes mentionnées en « ** » rajout de 1910 euros TTC. Honoraires frais fixes TTC à la charge de l'acquéreur (Résidentiel/Tertiaire/Commerce) par tranches au delà du forfait « S.» en considération du prix net vendeur jusqu'à 1 599 999€ pour un mandat exclusif de vente/cession et dans le périmètre des villes mentionnées en « ** ». Pour un mandat de recherche d'un bien immobilier, les honoraires sont les mêmes avec un rajout de 1910€ sauf dans le cas d'une transaction en inter-cabinet, alors les honoraires de l'agence détenant le bien s'appliquent. Sauf accord exceptionnel prévu au mandat®



NOS HONORAIRES

PRESTIGE

(BIENS AU DELÀ DE 1 600 000€)

PAIEMENT DE NOTRE AGENCE PAR LE NOTAIRE LORS DE LA RÉALISATION DE L'OPÉRATION.



SR OLOG*

63 910€*

(2 000 000€ < 2 499 999€) (prix net vendeur) TAIRE LORS DE LA

73 910€*

(2 500 000€ < 2 799 999€) (prix net vendeur) 3 9106*

(2 800 000€ < 2 999 999€) (prix net vendeur)

Application - Conseils - Implication - Satisfaction

Au delà de 2 999 999€, par ajout de tranche A./C./I./S. jusqu'à la tranche du prix net vendeur.

Sont les valeurs de notre équipe bienveillante. Notre transparence et nos compétences ne sont que du plus.

<u>L'agence immobilière:</u> Azur Conseils Immobilier Services (A.C.I.S.) SAS Carte Professionnelle n° CPI75012022000000141 « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. RCS Paris : 910 003 896. SAS au capital de 910.000€ - Siège social au 6 Rue d'Armaillé 75017 Paris - <u>contact@ac-immobiliers.fr</u> - 09.71.07.07.27 - Assurance RCP n°PAAB3S50001 par Liberty Mutual Insurance Europe sise 42 Rue de Washington 75008 Paris. Assurance PJ/SFPJ n° 504805 par GROUPAMA sise 8-10 Rue d'Astorg 75008 Paris. (Sans manipulation de fonds). Fiducial Banque. - Médiateur: CM2C - 14 Rue Saint Jean 75017 Paris - www.cm2c.net - 01 89 47 00 14 - cm2c@cm2c.net

Honoraires frais fixes TTC à la charge de l'acquéreur (Résidentiel/Tertiaire/Commerce) par ajout de tranches au delà du forfait « S.» en considération du prix net vendeur pour un mandat exclusif de vente/
cession. Pour un mandat de recherche d'un bien immobilier, les honoraires sont les mêmes avec un rajout de 1910€ sauf dans le cas d'une transaction en inter-cabinet, alors les honoraires de l'agence détenant le
bien s'appliquent. Sauf accord exceptionnel prévu au mandat* Pour un mandat simple de vente ou de recherche rajout unique de 1910 euros TTC.

Màj: 22/05/2023

TRANSACTIO

NOS HONORAIRES

LOCATIONS

(BARÈMES MAXIMUMS 2023 - TAUX DE TVA: 20%)

RÉDACTION BAIL ET RÉALISATION D'ÉTATS DES LIEUX:

À la charge du LOCATAIRE : 13 € / m2 (10 €/m2 pour rédaction de bail + dossier et 3 €/m2 pour états des lieux)

À la charge du BAILLEUR : 13 € /m2 (10 €/m2 pour rédaction de bail + dossier et 3 E/m2 pour états des lieux) + Honoraire d'entremise (100 € TTC)

Minimum de 280 € TTC pour les appartements et 150 € TTC pour les stationnements

RECHERCHE DU LOCATAIRE (SANS RÉDACTION DE BAIL ET SANS ÉTAT DES LIEUX):

À la charge du LOCATAIRE et du BAILLEUR : 100 € TTC par nombre de pièces.

LOCATION SAISONNIÈRES:

RECHERCHE DU LOCATAIRE (RÉDACTION DU CONTRAT ET ÉTAT DES LIEUX):

À la charge du BAILLEUR : 200 € TTC par nombre de pièces.

LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

RECHERCHE DU LOCATAIRE:

À la charge du LOCATAIRE et du BAILLEUR : 3%HT DU LOYER ANNUEL HORS CHARGES

RÉDACTION & ÉTAT DES LIEUX:

À la charge du LOCATAIRE et du BAILLEUR : 6 %HT DU LOYER ANNUEL HORS CHARGES

RENOUVELLEMENT DE BAIL:

À la charge du LOCATAIRE et du BAILLEUR : 200 € TTC